



Quels sont les avantages de la rénovation énergétique performante ?

- Gain de confort, été comme hiver
- Maîtrise des charges
- Valorisation du bien immobilier
- Participation à l'atténuation du changement climatique

Pourquoi l'achat est-il un bon moment pour rénover ?

Programmer les travaux

de rénovation énergétique dans le cadre de l'aménagement du nouveau logement facilite leur réalisation et permet d'optimiser leur coût.

Réaliser les travaux

avant d'emménager permet d'éviter les nuisances qui peuvent y être associées (bruit, poussière...).

Prévoir le financement

des travaux dans le cadre de l'achat garantit de meilleures conditions de financement.

Votre contact ressource

L'Espace INFO-ÉNERGIE Rhône-Métropole de Lyon, membre du réseau FAIRE, accompagne les particuliers dans leurs projets de construction, de rénovation ou d'installation d'énergies renouvelables. Ce service **d'intérêt général, gratuit, indépendant de tout fournisseur d'énergie et de matériaux et sans intérêt commercial** est financé par l'ADEME, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les collectivités du Rhône. Il est porté par l'ALTE 69 et l'ALEC Lyon.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h30

www.infoenergie69-grandlyon.org / 04 37 48 25 90



Votre contact

Pauline Michaud

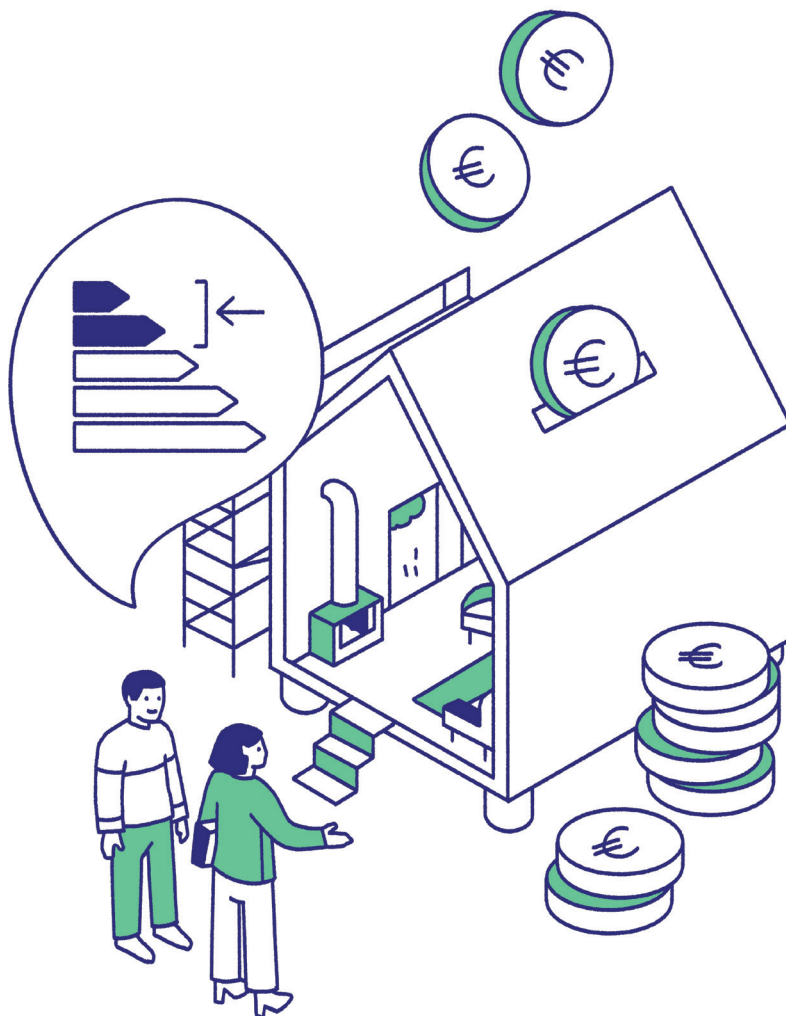
pauline.michaud@alte69.org / 04 37 47 99 97

Actimmo est un programme du CLER – Réseau pour la transition énergétique. Il est déployé dans le cadre du dispositif des programmes CEE.
www.programme-actimmo.fr



Conseillers bancaires

Votre mémo rénovation énergétique



actimmo

Engagés pour la rénovation
énergétique performante



FAIRE accompagne vos clients à chaque étape

Le réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) **assure un service public d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat pour tous** : propriétaires occupants et bailleurs (maison individuelle et copropriété), vendeurs et acquéreurs d'un bien immobilier. **FAIRE** regroupe près de 400 espaces conseil en France. Ils sont mis en place par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) et les collectivités.

Plus d'information sur www.faire.fr



Ce que le réseau FAIRE peut vous apporter

Les clés pour vous positionner sur un enjeu d'actualité et vous démarquer.

Un partenariat avec une mission de service public, vecteur de confiance pour vos clients.

Des outils d'aide à la décision pour vos clients propriétaires occupants et bailleurs.

Des réponses et solutions complémentaires à votre expertise (thermique du bâtiment, énergies renouvelables, aides financières liées à la rénovation, etc.).



Le saviez-vous ?
Une rénovation thermique globale permet de réduire sa consommation d'énergie jusqu'à :

75%



Les étapes d'un projet de rénovation

Les étapes :

01

Recherche
agent
immobilier

02

Compromis
notaire

03

**Plan de
financement**
conseiller
bancaire

04

Achat
notaire

05

Travaux
professionnels
du bâtiment

06

**Occupation
du logement,
usages, sobriété
énergétique**
ménage

À chacune de ces étapes,
le conseiller FAIRE :



Évalue les travaux
à envisager



Estime le coût
des travaux



Calcule le montant
des aides financières
auxquelles
le propriétaire a droit



Apporte un appui dans
les démarches
pour obtenir les aides



Informe sur le référen-
cement et la qualifica-
tion des professionnels
du bâtiment et analyse
leurs devis



Suit et optimise
les consommations
du ménage dans son
logement rénové